



VIVRE SUR LE CANAL

## UNITÉ 107

3 CHAMBRES / 2 SALLES DE BAIN

SUPERFICIE RDJ

666 pi<sup>2</sup> (61,9 m<sup>2</sup>)

TERRASSE

227 pi<sup>2</sup> (21,1 m<sup>2</sup>)

SUPERFICIE RDC

634 pi<sup>2</sup> (58,9 m<sup>2</sup>)

BALCON

53 pi<sup>2</sup> (4,9 m<sup>2</sup>)

TOTAL

1580 pi<sup>2</sup> (146,8 m<sup>2</sup>)

12-19-2019

PRIX

TAXES MUNICIPALES

TAXES SCOLAIRES

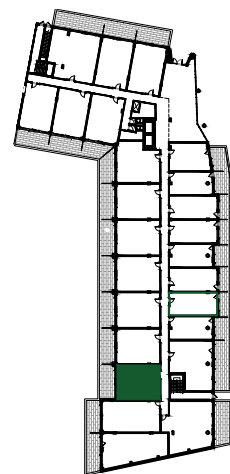
FRAIS DE CONDOMINIUM

STATIONNEMENT SOUTERRAIN

RANGEMENT

REZ-DE-JARDIN

RUE SAINT-AMBROISE

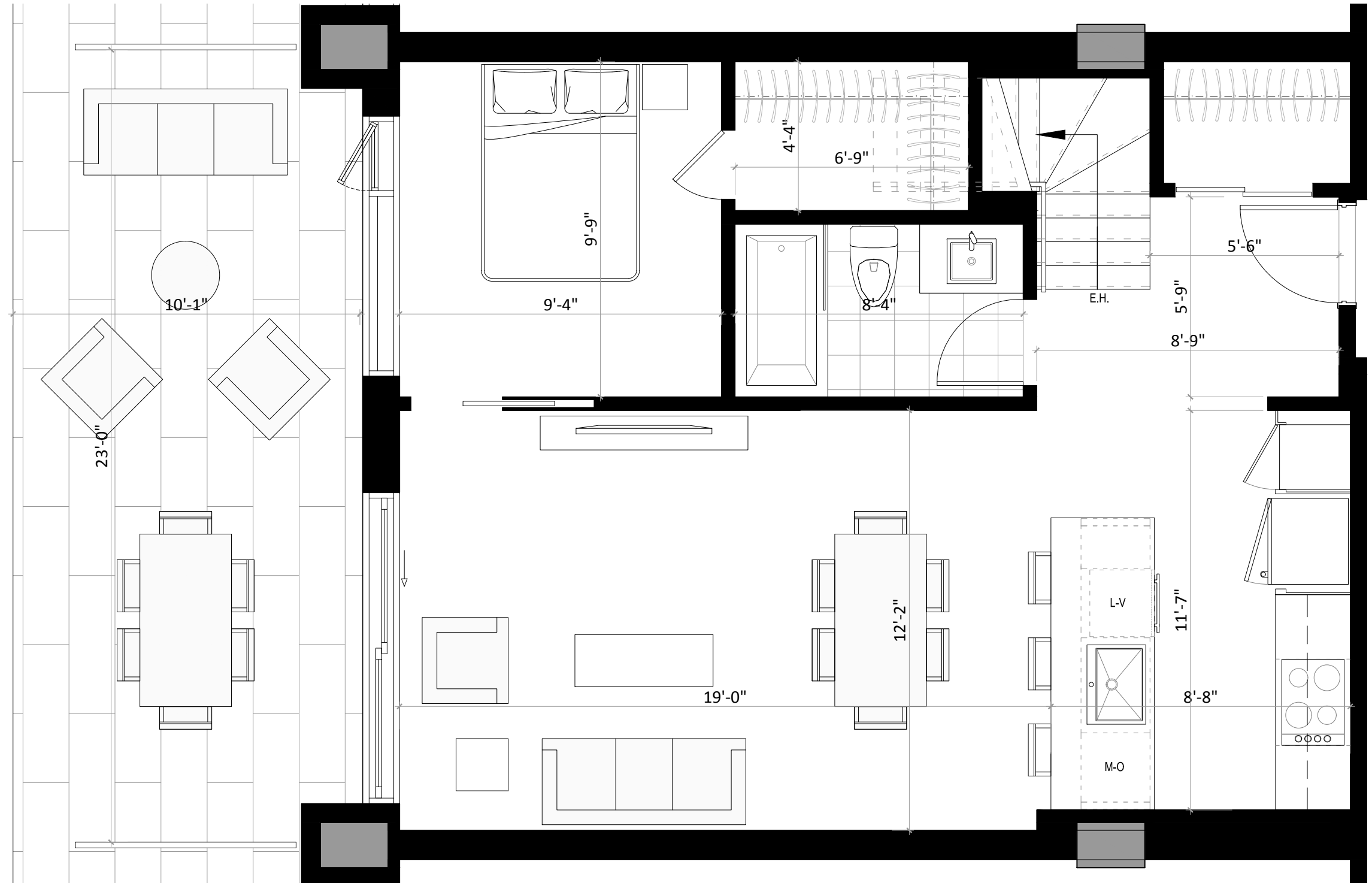


COUR INTÉRIEURE  
+  
PISTE CYCLABLE

COUR INTÉRIEURE  
+  
SENTIER PIÉTONNIER  
+  
PARC GÉDÉON-  
DE-CATALOGNE



CANAL LACHINE



La conception d'artiste, les plans, dessins, concepts, superficies et dimensions ne sont pas définitifs et sont sujets à changement sans préavis, selon les conditions de chantier ou la révision des plans. Les mesures des surfaces habitables incluent le mur extérieur et la moitié du mur mitoyen. Les meubles et appareils électroménager et tous les éléments décoratifs sont exclus. Les renseignements contenus dans la documentation écrite a préséance sur les informations verbales.

## UNITÉ 107

3 CHAMBRES / 2 SALLES DE BAIN

SUPERFICIE RDJ	SUPERFICIE RDC
666 pi <sup>2</sup> (61,9 m <sup>2</sup> )	634 pi <sup>2</sup> (58,9 m <sup>2</sup> )
TERRASSE	BALCON
227 pi <sup>2</sup> (21,1 m <sup>2</sup> )	53 pi <sup>2</sup> (4,9 m <sup>2</sup> )

TOTAL  
1580 pi<sup>2</sup> (146,8 m<sup>2</sup>)

12-19-2019

PRIX	_____
TAXES MUNICIPALES	_____
TAXES SCOLAIRES	_____
FRAIS DE CONDOMINIUM	_____
STATIONNEMENT SOUTERRAIN	_____
RANGEMENT	_____

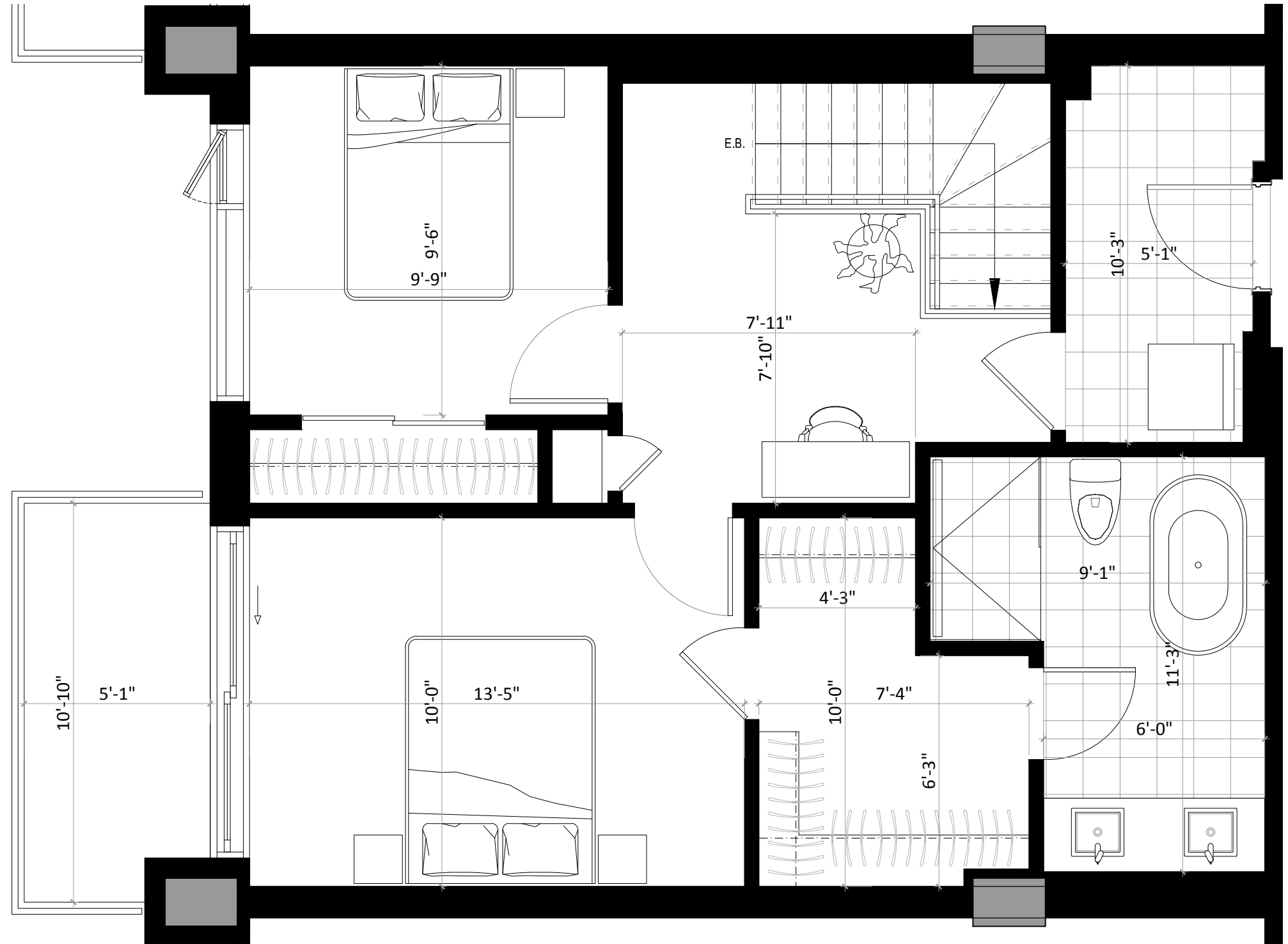
REZ-DE-CHAUSSÉE  
RUE SAINT-AMBROISE

COUR  
INTÉRIEURE  
+  
PISTE CYCLABLE

COUR  
INTÉRIEURE  
+  
SENTIER PIÉTONNIER  
+  
PARC  
GÉDÉON-  
DE-CATALOGNE



CANAL LACHINE



La conception d'artiste, les plans, dessins, concepts, superficies et dimensions ne sont pas définitifs et sont sujets à changement sans préavis, selon les conditions de chantier ou la révision des plans. Les mesures des surfaces habitables incluent le mur extérieur et la moitié du mur mitoyen. Les meubles et appareils électroménager et tous les éléments décoratifs sont exclus. Les renseignements contenus dans la documentation écrite a préséance sur les informations verbales.